



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 novembre 2020 à 19 h

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens sont invités à transmettre leurs questions avant 18 h le lundi, 2 novembre, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Toute question reçue avant 18 h le 2 novembre 2020 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 18 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 2 novembre.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des citoyens

10.05 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 octobre 2020, à 19 h

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426006

Adopter la Planification stratégique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'arrondissement d'Outremont

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1200756001

Octroyer un contrat d'un montant de 165 832,52 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur EBI Envirotech inc. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.20-18285 LOT 2 (5 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 182 415,77 \$ (incluant les taxes) - Dépense assumée par le budget de fonctionnement

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des loisirs et du développement social - 1202504027

Prendre acte de la fin de l'entente corporative no. 1370131 avec le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles et, ce faisant, libérer le solde de 80 252,75 \$ du bon de commande 1398147 afin de le retourner au surplus libre de l'arrondissement - Octroyer un contrat au fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 60 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711015

Dépôts de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2020

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711016

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2020

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711017

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2020

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695028

Dépôt du rapport des décisions déléguées du mois de septembre 2020

30.05 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1208953001

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 septembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

30.06 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1200806003

Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460 - Retourner à ce Fonds le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1206965004

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 32 359,23 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. dans le cadre des travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20, majorant ainsi le contrat global à 174 387,85 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget du PTI

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069026

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1711) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1195069026

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171) - Déplacement des deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069034

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069033

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

40.05 Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695029

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

40.06 Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695030

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

40.07 Règlement – Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776012

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - Autoriser l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale

40.08 Règlement – Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207776013

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Autoriser l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale par ordonnance

40.09 Règlement – Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397032

Avis de motion et dépôt - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation

40.10 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des loisirs et du développement social - 1206737014

Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 8 décembre 2020 inclusivement

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397042

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 624, avenue Dunlop; 185, avenue Springgrove; 629, avenue Rockland; 232, avenue Querbes; 258, avenue Outremont; 1360, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695031

Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695027

Création du Comité de stationnement, établissement de son mandat et nomination des membres de ce comité

65 – Motion des membres du conseil

65.01 Motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Escalier Maplewood

65.02 Motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion de la conseillère Fanny Magini - Journée internationale des droits des enfants

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1207426006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la Planification stratégique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'arrondissement d'Outremont.

Il est recommandé:

D'ADOPTER la Planification stratégique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 16:03

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la Planification stratégique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 de l'arrondissement d'Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont a récemment entamé un processus de planification visant à développer son plan stratégique pour la période 2021-2025. Ce plan stratégique aura pour buts d'aider une meilleure prise de décisions dans l'intérêt premier de nos citoyen.ne.s, de donner une direction, un cadre et des indicateurs de réussite à tous ceux et celles qui sont au service des citoyen.ne.s, de concentrer nos efforts et investissements vers l'atteinte des objectifs de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, d'inspirer et rallier les personnes autour d'objectifs communs et d'accroître l'efficacité et la performance de notre arrondissement. La planification stratégique est une pratique exemplaire de toutes organisations responsables et performantes.

Ce cadre stratégique a été développé avec l'aide d'une firme externe spécialisée en planification stratégique (LBB Stratégies) suite à une consultation effectuée auprès des élu.e.s et employé.e.s de l'arrondissement, des citoyen.ne.s et l'analyse des documents pertinents.

Les consultations suivantes ont eu lieu avec les élu.e.s, employé.es et citoyen.ne.s de l'arrondissement:

- Lac-à-l'épaule avec les élu.e.s, directrice d'arrondissement et directeur.trice.s adjoint.e.s;
- Rencontre virtuelle et questionnaire auprès des équipes de travail de chaque direction incluant des cadres, cols blancs et professionnel.le.s;
- Consultation des citoyen.ne.s via un sondage en ligne sur les plates-formes en ligne Réalisons Montréal et Making Montreal du 30 juillet au 18 septembre 2020 avec plus de 250 répondant.e.s.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1207426001 / 8 février 2020

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme LBB Stratégies pour montant maximal de 20 465, 55 \$, taxes applicables incluses, pour des services professionnels visant l'élaboration du Plan stratégique 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Le Plan stratégique est un document écrit qui précise, pour une période donnée, les principaux objectifs d'une organisation et stratégies qu'elle met en œuvre pour atteindre ces objectifs. Un plan stratégique :

- exprime une vision forte et inspirante;
- définit clairement la raison d'être et la mission;
- identifie des valeurs fondamentales;
- prévoit des choix ou orientations stratégiques.

La durée du Plan stratégique était prévue pour deux ans et a ensuite été revue à cinq ans sur recommandation du consultant.

En ce sens, voici les principaux éléments retenus dans le Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement Outremont:

Mission

« Ayant à coeur l'intérêt de sa population, Outremont améliore continuellement son expérience et milieu de vie en adoptant des pratiques exemplaires en transition écologique, en favorisant l'harmonie entre ses communautés, en offrant des services innovants et en mettant en valeur son patrimoine historique, ses espaces verts et l'espace public. »

Vision

« Nous nous sommes engagé.e.s à créer un milieu de vie agréable, sécuritaire et attrayant en offrant des services de proximité performants, innovants, équitables et responsables qui sont guidés par les principes de transition écologique et qui répondent aux besoins et attentes de notre population.»

Valeurs

- Intégrité
- Loyauté
- Respect
- Équité et diversité, inclusion
- Écologie
- Participation et transparence

Orientation stratégique

- une transition écologique réussie
- une organisation performante, humaine et agile
- une communauté en harmonie
- un espace public renouvelé et un patrimoine bâti protégé
- des services adaptés aux besoins de la population
- un milieu de vie sécuritaire

Pour répondre à ces orientations stratégiques, un plan d'action transversal sera élaboré par les directions adjointes d'arrondissement afin d'identifier des priorités d'actions, des indicateurs et des ressources financières et humaines allouées.

JUSTIFICATION

L'arrondissement n'a jamais eu ce type d'outil de planification auparavant. Cet outil est essentiel pour guider les décisions de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La transition écologique est le thème central de la Planification stratégique et guidera les interventions de l'arrondissement dans les 5 prochaines années. Le Plan Montréal durable 2016-2020 a d'ailleurs été pris en considération lors de la rédaction de ce document stratégique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La planification stratégique est essentielle à l'administration de l'arrondissement d'Outremont, afin de travailler ensemble, élu.e.s et fonctionnaires, vers un but commun, rendre un service de qualité aux citoyen.ne.s. C'est pourquoi l'adoption de ce dossier est primordial.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Planification stratégique est un document à application transversale qui guidera les actions et décisions de l'arrondissement dans le respect de ses compétences et de ses champs d'intervention, et ce même en période de pandémie mondiale. Certaines actions pourraient toutefois être retardées et adaptées dans les circonstances.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les versions finales des documents (en français et en anglais) de la Planification stratégique 2021-2025 sera publiée en ligne sur le site web de l'arrondissement et sur Réalisons Montréal / Making Montreal, après avoir fait l'objet d'une mise-en-page graphique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Graphisme du document: novembre 2020;
Mise-en-ligne des documents finaux novembre 2020;
Élaboration des plans d'actions avec les directions adjointes d'ici décembre 2020;
Application du Plan stratégique et des plans d'actions en janvier 2021;
Publication de bilans annuels de 2021 à 2025;
Publication d'un bilan final en 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1200756001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 165 832,52 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur EBI Envirotech inc. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.20-18285 LOT 2 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 182 415,77 \$ (incluant les taxes) – Dépense assumée par le budget de fonctionnement.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 165 832,52 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur EBI Envirotech inc. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.20-18285 (5 soumissionnaires)

D'AUTORISER une dépense totale de 182 415,77 \$ (taxes incluses) pour des travaux de nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 16 583,25 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:39

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200756001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 165 832,52 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur EBI Envirotech inc. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no.20-18285 LOT 2 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 182 415,77 \$ (incluant les taxes) – Dépense assumée par le budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 juin 2020, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a sollicité le marché pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour trois (3) arrondissements de la Ville de Montréal, incluant l'arrondissement Outremont. Cette activité d'entretien est essentiel afin de protéger nos ouvrages d'assainissement, d'assurer l'écoulement des eaux usées et de ruissellement à l'intérieur de nos réseaux d'égout pluviaux, sanitaires et combinés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroyer un contrat d'un montant de 131 140.49\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Beauregard Environnement Ltée. pour des travaux de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de vingt-quatre (24) mois, suite à l'appel d'offres public no.19-17357 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 144 254.54\$ (incluant les taxes) – Dépense assumée par le budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à fournir les services de nettoyage et d'alésage de conduites d'égouts par jet d'eau à haute pression dans diverses rues de l'arrondissement en incluant, sans s'y limiter, le transport, l'assèchement et l'élimination des boues et résidus qui y seront enlevés et disposés aux lieux de traitement ou d'élimination autorisés par le ministère ou le gouvernement en application des dispositions de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE). Tous les regards au droit des conduites inspectées seront nettoyés. Principales activités du contrat :

- Le nettoyage d'environ 4 000 mètres linéaires de conduites d'égouts;

- L'alésage d'obstruction dans les conduites d'égout au besoin;
- 15 heures pour un nettoyage de type urgent;
- L'inspection de 1 000 mètres linéaires de conduites d'égouts à l'aide d'une caméra en circuit fermé (CCTV) et la gestion des activités afférentes;
- La documentation des observations, des anomalies et des déficiences rencontrées lors de l'inspection des regards d'égout;
- La production de rapport de résultats d'inspection de réseaux d'égout;
- La production des documents appropriés décrits au cahier de charges;
- La production de documents divers pour assurer la bonne exécution du projet tels qu'échéancier, compte rendu de rencontres et décompte progressif.

Ce contrat est fixe pour une durée de 3 ans.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour des travaux de nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six mois (36) mois, le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal a procédé au lancement d'un appel d'offres public No.20-18285 LOT 2, le 22 juin 2020. Un addenda a été émis le 9 juillet.

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et cinq (5) entreprises ont déposé une soumission pour le lot 2. Suite à l'analyse administrative, deux firmes ont été jugées non conformes administrativement. Les détails de l'analyse se trouvent dans l'intervention du service de l'approvisionnement.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat	Contingences	Total
1	EBI Envirotech inc.	165 832.52\$	16 583.25\$	182 415.77 \$
2	Véolia Es Canada Services industriels Inc.	229 338,97\$	22 933.89\$	252 272.86\$
3	9363-9888 inc (Sanyvac)	243 939.58\$	24 393.95\$	268 333.53\$
Estimation professionnelle :		143 718.75\$	14 371.87\$	158 090,62 \$
Coût moyen des soumissions reçues		213 040.21\$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		47 207.69\$ 28,46%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		78 107.06\$ 47.09%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		22 113.77\$ 15.38%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		63 516.01\$ 38.30%		

$$\left(\frac{\text{La deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$$

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription sur la liste de soumissionnaires qui les obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des entreprises non admissibles (RENA)

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP)

Considérant que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à **l'entrepreneur EBI Envirotech inc**, pour des travaux de nettoyage et inspection télévisé des conduites d'égoûts incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, pour un montant total de **165 832.52\$** (taxes incluses).

D'autres part, la Direction des travaux publics recommande un montant de **10%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **16 583.25\$** (taxes incluse)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **182 415.77\$** (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur et les contingences.

Les dépenses sont assumées de la façon suivante:

Année 2021

- La portion des travaux assumés par le Service de l'Eau à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux publics **60 805.25 \$** (taxes incluses) :
- Portion contractuelle, soit **55 277.50 \$** (taxes incluses),
- Contingences : **5 527.75 \$** (taxes incluses).

Année 2022

- La portion des travaux assumés par le Service de l'Eau à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux publics **60 805.25 \$** (taxes incluses) :
- Portion contractuelle, soit **55 277.50\$** (taxes incluses),
- Contingences : **5 527.75 \$** (taxes incluses).

Année 2023

- La portion des travaux assumés par le Service de l'Eau à même le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux publics **60 805.25\$** (taxes incluses) :

- Portion contractuelle, soit **55 277.50 \$** (taxes incluses),
- Contingences : **5 527.75 \$** (taxes incluses).

Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement d'Outremont dans le cadre de l'entente de partenariat conclue entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et l'Arrondissement.

L'imputation budgétaire provient du compte 2130 0010000 302722 04161 54590 000000 0000. Voir l'intervention financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de maintenir une saine gestion des eaux usées sur le territoire de l'arrondissement Outremont.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La disposition des boues se fera dans un lieu homologué par le MELCC 2020-2021 conformément à la réglementation en vigueur

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les règles sanitaires en vigueur seront appliquées

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat débutera au mois de novembre 2020 pour une période de 36 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
Chef de division - Opérations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Anne-Marie POITRAS
Directrice de la qualité de vie



Dossier # : 1202504027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la fin de l'entente corporative no. 1370131 avec le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles et, ce faisant, libérer le solde de 80 252,75 \$ du bon de commande 1398147 afin de le retourner au surplus libre de l'arrondissement - Octroyer un contrat au fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 60 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE PRENDRE acte de la fin de l'entente corporative no. 1370131 avec le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles et, ce faisant, libérer le solde de 80 252,75 \$ du bon de commande 1398147 afin de le retourner au surplus libre de l'arrondissement;

D'OCTROYER un contrat au fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 60 000 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 10:55

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la fin de l'entente corporative no. 1370131 avec le fournisseur Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles et, ce faisant, libérer le solde de 80 252,75 \$ du bon de commande 1398147 afin de le retourner au surplus libre de l'arrondissement - Octroyer un contrat au fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 60 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour objet de libérer la somme de 80 252,75 \$ du BC 1398147 pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. (entente corporative no. 1370131) puisqu'une nouvelle entente corporative, no. 1429652, a été signée le 14 septembre dernier auprès du fournisseur Cargill Ltée. Une dépense supplémentaire de 60 000\$ incluant les taxes avait été autorisée au mois de mars dernier en plus du montant prévu au budget de fonctionnement afin de couvrir les besoins pour toute l'année. Le changement de fournisseur nous permet de revoir les montants à autoriser à même le surplus libre de l'arrondissement et de fixer à 60 000 \$ la somme requise pour nous permettre de s'approvisionner pour les mois de novembre et décembre. Rappelons que l'utilisation de sel de déglacage est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements véhiculaires et piétonniers pendant la période hivernale.

Depuis l'octroi du nouveau contrat de déneigement par le conseil municipal à la firme Environnement routier NRJ Inc, cette dernière entreprise est tenue de fournir les fondants et abrasifs requis pour application sur les trottoirs à même son contrat. Pour sa part, le Service des travaux publics continue d'effectuer l'application de ces produits sur les chaussées, les ruelles et les stationnements selon les besoins et après chaque chargement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160062 - 3 mars 2020: Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA20 16 0037 - 3 février 2020 : Autoriser une dépense supplémentaire de 75 000 \$

(incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA19 16 0458 - 16 décembre 2019 - Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement.

CA19 16 0076 - 4 mars 2019 - Bonifier le montant de la commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA18 16 0359 - 5 novembre 2018 - Autoriser une commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 246 404,33 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Étant donné que le fournisseur a changé en cours d'année, le BC en vigueur doit être libéré et remplacé.

Puisqu'il n'y a plus d'argent disponible au budget de fonctionnement, une dépense à même les surplus libres est requise pour assurer le service aux citoyens jusqu'au début de la nouvelle année financière.

JUSTIFICATION

Le budget annuel de 150 000\$ n'est pas suffisant pour couvrir les besoins sur toute l'année et le recours au surplus est nécessaire, particulièrement à l'automne. Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel d'effectuer l'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles et les stationnements des les premiers épisodes de gel au sol.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Ltée., selon l'entente corporative no.1429652, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement.

Le coût du sel de déglacage est de 64,36 \$ la tonne selon l'entente corporative no. 1429652

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs sécuritaires vise une meilleure qualité de vie.

Les habitudes concernant l'épandage d'abrasifs sont régulièrement révisées pour intégrer des mesures plus environnementales sans compromettre la sécurité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes est fondamentale et doit être assurée en tout temps en fonction des précipitations et des fréquents écarts de température durant l'hiver.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toutes les mesures sanitaires seront appliquées lors de la livraison de la marchandise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 15 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d Opérations

Le : 2020-10-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1203711015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôts de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2020

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-29 20:04

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203711015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôts de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160XXX- 1205901017 - Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin, juillet et août 2020

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2020

JUSTIFICATION

Requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation des pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif

Le : 2020-10-19



Dossier # : 1203711016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2020

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-29 20:04

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203711016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160XXX - 1203711011: Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juin, juillet et août 2020

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif

Le : 2020-10-19



Dossier # : 1203711017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2020

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-29 20:05

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203711017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160XXX - 1205901016: Dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de juin, juillet et août 2020

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif



Dossier # : 1206695028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées du mois de septembre 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées du mois de septembre 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-29 20:06

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206695028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées du mois de septembre 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Ce rapport mensuel de reddition de comptes est requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

JUSTIFICATION

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1208953001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 septembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 septembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 10:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208953001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 septembre 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 30 septembre 2020 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division des permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

N.A.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie PICHETTE
Agente principale du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Tom FLIES
Chef de division

Le : 2020-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1200806003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460 - Retourner à ce Fonds le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231

Il est recommandé de:

DÉPOSER la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460

DE RETOURNER au fonds local COVID-19 d'Outremont le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231 afin qu'il puisse servir à d'autres fins dans le cadre de ce Fonds.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 13:51

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200806003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460 - Retourner à ce Fonds le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231

CONTENU

CONTEXTE

L'aide financière temporaire et exceptionnelle a été octroyée afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. Les balises apparaissent dorénavant dans le règlement AO-460.

Ce dossier vise à faire état des sommes allouées aux organismes dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont tel que le prévoit l'Annexe A du règlement AO-460 relativement à la reddition de compte des contributions octroyées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0101 du 4 mai 2020 / 1203489006 / Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant maximal de 50 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la directrice d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses;

CA20 16 0233 du 9 juillet 2020 / 1206695018 / Bonification du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont d'un montant de 50 000 \$ supplémentaire pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement - Déléguer à la direction d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses en vertu des articles 24.1 et 24.2 du Règlement AO-460 - Autoriser la Directrice d'arrondissement à signer les conventions relatives à ces contributions pour et au nom de l'arrondissement - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement;

CA20 16 0231 du 9 juillet 2020 / 1203489011 / Ratification d'un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, toutes taxes applicables incluses, aux 6 organismes communautaires et économiques de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

D1207426005 du 22 juillet 2020 / 2207426005 / Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 12 752 \$, toutes taxes applicables incluses, aux quatre (4) organismes communautaires de l'arrondissement désignés, pour les projets et les montants indiqués en

regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

D1207426006 du 6 août 2020 / 2207426006 / OCTROYER un soutien financier totalisant la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, au Club de patinage artistique d'Outremont, pour le projet d'implantation de mesures sanitaires et l'achat de matériel de protection, dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

CA20 16 0266 du 8 septembre 2020 / 1207426008 / Dépôt de la seconde reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

D1207426007 du 18 septembre 2020 / 2207426007 / Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'Association de Hockey mineur Mont-Royal / Outremont, pour le projet d'implantation de mesures sanitaires, l'achat de matériel de protection et l'embauche d'une ressource humaine pour la tenue d'un registre de participation, dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

D1207426009 / 2207426009 / 6 octobre 2020 / Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 8 371 \$, toutes taxes applicables incluses, à (4) organismes pour des projets d'implantation de mesures sanitaires et d'embauche de personnel supplémentaire dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

CA20 160300 / 1207426009 / 13 octobre 2020 / Dépôt de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460.

D1207426010 / 2207426010 / 15 octobre 2020 / Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 8 200\$, toutes taxes applicables incluses, à la Maison des jeunes d'Outremont pour adapter les services de vente de sapins en raison de la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont.

DESCRIPTION

Selon la décision déléguée en vertu du règlement AO-460, il a été décidé d'autoriser la formation du comité d'analyse pour l'évaluation des projets déposés dans le cadre du fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement d'Outremont. Ce comité s'est rencontré le 13 octobre pour le projet suivant:

Fonds local d'urgence pour les organismes de l'arrondissement d'Outremont				
Organisme	Descriptif / projet	Montant demandé par l'organisme	Montant total octroyé par l'arrondissement	Nombre de personnes bénéficiaires
Maison des jeunes d'Outremont	Offrir le service de vente de sapins en ligne et livrer à domicile	8 200 \$	8 200 \$	2000 familles et citoyen.ne.s

De plus, il y a lieu de retourner au fonds local COVID-19 d'Outremont le montant de 459 \$ autorisé à l'organisme SARPAD par la résolution CA20 160231 afin qu'il puisse servir à d'autres fins dans le cadre de ce Fonds.

Il reste actuellement un fonds disponible de 17 817 \$.

Une somme est toujours disponible dans le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont et prendra fin au premier des événements suivants:

1. à l'épuisement des fonds qui y sont affectés ou ;
2. lorsque l'état d'urgence déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) relié à la COVID-19 prend fin.

JUSTIFICATION

Volet social:

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.
- Les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de Centraide ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergement d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier vise une meilleure intégration sociale des personnes isolées et vulnérables de la communauté outremontaise (*ou montréalaise*). Ce soutien participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce qui va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et collaborer à la réalisation de mesures visant la prise en charge des personnes vulnérables.

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement s'engage à rendre public rapidement, dès la contribution confirmée, le nom des organismes soutenus, le montant versé, la nature des services rendus et le nombre de personnes qui en aura bénéficié. Une liste des projets acceptés sera déposée sur la page suivante du site internet de l'arrondissement :

www.ville.montreal.qc.ca/outremont/activitesetloisirs/servicesetorganismes. Les conventions signées avec les organismes seront également déposées sur cette page du site internet de l'arrondissement à l'attention des élu(e)s et des citoyen(ne)s.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature des conventions;

Rendre public le nom des organismes soutenus, le montant versé, la nature des services rendus et le nombre de personnes qui en aura bénéficié.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-14

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1206965004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 142 028,62 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

IL EST RÉSOLU :

1. **D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 32 359.23 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. dans le cadre des travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20, majorant ainsi le contrat global à 174 387.85 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI
2. **D'AUTORISER** une dépense de 19 367.54\$ (taxes incluses) à titre de budget de variation de quantité;
3. **D'AUTORISER** une dépense de 12 911.69\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingence;
4. **D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-10-30 11:41
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206965004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 142 028,62 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la construction de dos d'ânes allongés par planage-pavage, l'installation de la signalisation et marquage permanent requis selon les normes en vigueur sur différentes rues et ruelles. Cette mesure d'apaisement de la circulation est retenue par l'arrondissement afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles, notamment aux abords des écoles et des parcs.

La planification projetée du besoin contractuel nécessite l'autorisation de budget supplémentaire. Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des dos d'ânes initialement planifié, le bureau de projets et de développement durable recommande l'autorisation des budgets suivants :

- Budget de variation de quantité, soit 15% de la soumission de base;
- Budget de contingences supplémentaires de 10%, majorant ainsi les contingences totales du contrat de base à 20%.

Aspect financier

Le montant total des dépenses supplémentaires à autoriser est de **32 359.23\$ (taxes incluses)**, majorant ainsi l'enveloppe global du projet à 174 387.85\$ (taxes incluses).

Cette dépense provient du budget PTI de l'arrondissement et sera répartie de la façon suivante:

Budget de variation de quantité:

- 15% de la soumission de base;
- 100% de la dépense sera imputée au PTI, soit **19 367.54\$ (taxes incluses)**.

Contingences:

- 10% de la soumission de base, majorant ainsi les contingences totales du contrat de base à 20%;
- 100% de la dépense contingente sera imputée au PTI, soit **12 991.69\$** (taxes incluses).

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 29 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1206965004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 142 028,62 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la construction de dos d'ânes allongés par planage-pavage, l'installation de la signalisation et marquage permanent requis selon les normes en vigueur sur différentes rues et ruelles. Cette mesure d'apaisement de la circulation est retenue par l'arrondissement afin de réduire la vitesse des usagers dans les secteurs sensibles, notamment aux abords des écoles et des parcs.

La gestion et la surveillance des travaux sera assumé par le Bureau de projets et de développement durable de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0277 - 22 juillet 2019 – Octroyer un contrat d'un montant de 235 008.90\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP02/01-19 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 258 509.79\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget du PTI

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent essentiellement en la construction d'approximativement 20 dos d'âne allongés sur rues et 20 lots de 4 dos d'ânes sur ruelles de l'arrondissement.

Les travaux incluent notamment la fourniture, la main-d'oeuvre, les matériaux, les équipements, la supervision, l'installation et l'outillage nécessaire à l'exécution des travaux conformément au plans et devis.

- La construction de dos d'ânes en asphalte,
- L'installation de la signalisation requise,
- La réalisation du marquage.

La géométrie et le profil des dos d'ânes allongés sur rue proviennent du Guide canadien de modération de la circulation, édition 2018. Notamment, la largeur du dos d'âne est de 4,0 mètres; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la rue; une zone de 0,5 mètre de dégagement en bordure doit être respectée pour le ruissellement de l'eau, la hauteur est de 80 millimètres. Ceux-ci seront implantés sur diverses rues dont la limite est établie à 30 km/h. Les dos d'âne allongés permettent de réduire la vitesse des véhicules jusqu'à la limite de vitesse des rues sur lesquels ils seront construits, soit approximativement 30 km/h. Leurs présences n'empêchent pas l'utilisation normale de la rue ni les opérations courantes sur celles-ci.

La géométrie et le projet des dos d'ânes (bosses de ralentissement) en ruelle proviennent des dessins normalisés de la Ville de Montréal. Notamment, il s'agit de la construction de lots de 4 petites bosses de ralentissement de 900 mm de largeur; la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la ruelle et la hauteur est de 60 mm. Ceux-ci seront implantés sur diverses ruelles dont la limite est établie à 10 km/h.

Vous trouverez en pièces jointes, la géométrie et le projet des dos d'ânes.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, le bureau de projets et de développement durable a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 16 avril 2020. Onze (11) entreprises ont pris le cahier des charges et sept (7) ont déposé une soumission, soit 63%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 mai 2020, à 14h00. Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat	Contingences	Total
1	Les Pavages Céka Inc.	129 116.93\$	12 911.69\$	142 028.62 \$
2	Environnement routier NRJ Inc.	164 920.14\$	16 492.01\$	181 412.15\$
3	Eurovia Québec Construction Inc.	165 493.87\$	16 549.39\$	182 043.26\$
	Pavage des Moulins Inc.	195 457.50\$	19 545.75\$	215 003.25\$
	Les Entreprises Michaudville Inc.	237 600.00\$	23 760.00\$	261 360.00\$
	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	293 600.16\$	29 360.02\$	322 960.18\$
4	Ramcor Construction Inc.	304 517.04\$	30 451.70\$	334 968.74\$
Estimation professionnelle par le consultant		206 063.94\$	20 606.39\$	226 670.33 \$
Coût moyen des soumissions reçues		212 957.95\$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		83 841.02\$ 65%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		175 400.11\$ 123.5%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-76 947.01\$ -34%		

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	108 483.07\$ 76.4%		
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	--	--

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues ainsi que tous les documents fournis afin de s'assurer de leur conformité. Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -34%. Cet écart peut être principalement expliqué par la très forte sollicitation du marché dans le domaine des infrastructures sur le territoire Montréalais. De plus, le contexte actuel des mesures d'urgences liées à la situation du Covid-19 amène une nouvelle dimension pouvant expliquer un tel différentiel dans les prix du marché. Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur **Les Pavages Céka Inc.** pour la construction de dos d'âne allongés sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont pour un montant total maximal de **129 116.93\$** (taxes incluses).

D'autres part, le Bureau de projets et de développement durable recommande un montant de **10%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **12 911.69\$** (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 142 028.62\$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur et les contingences.

Cette dépense provient du budget PTI de l'arrondissement et sera répartie de la façon suivante:

Portion contractuelle:

- **100%** de la dépense sera imputée au PTI, soit **129 116.93\$** (taxes incluses)

Contingences:

- **100%** de la dépense contingente sera imputée au PTI, soit **12 911.69\$** (taxes incluses)

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de dos d'âne allongés est une méthode d'apaisement de la circulation reconnue qui diminue grandement la vitesse des véhicules et, par conséquent, améliore la quiétude des riverains et la sécurité des piétons et cyclistes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le service de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 juin 2020

- Début des travaux : Mi-juillet 2020
- Fin des travaux : Septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 14 mai 2018 et en vigueur jusqu'au 12 mai 2020 et une demande de renouvellement y est rattachée, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-20

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

Il est recommandé :

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:03

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à répondre aux directives dictées par le cabinet du Maire suite concernant la révision des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée comme suit :

- Modifications des règles d'interdiction prévues sur les avenues Dunlop, Glencoe et Hazelwood
- Inversion des règles d'interdiction prévues le lundi pour le jeudi et vice versa

Le projet de règlement soumis à l'avis de motion a donc fait l'objet de changements et est déposé en pièce jointe à l'addenda.

Cette révision des règles de stationnement contribuera à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Kilométrage des anciens parcours de balai : 285 km

Kilométrage des nouveaux parcours de balai : 256 km

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Chef de division - Circulation et occupation
du domaine public

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'améliorer les opérations d'entretien de la chaussée et diminuer l'impact des gaz à effet de serre de cette activités tel que souhaité par la Direction d'arrondissement, la Division - Voirie sous la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie a mandaté un consultant pour qu'une révision complète des parcours des camions balai soit réalisée.

Par conséquent, suite au dépôt de cette révision réalisée par le consultant, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement énoncées à l'annexe «H» du règlement numéro 1171 assurant ainsi la concordance les nouvelles règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée et la signalisation existante sur les avenues de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les plages horaires prévues pour l'entretien de la chaussée ont été réduites passant de quatre heures à deux heures.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même les fonds d'unités de stationnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette révision des règles de stationnement contribuera à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de souligner que les modifications proposées ne sauront pas répondre complètement aux préoccupations soulevées par certains résidants qui devront trouver un espace autre que sur leur avenue pour se garer lors des heures prévues pour les opérations d'entretien de la chaussée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une vaste campagne de communication est prévue pour informer les résidants des nouvelles règles qui seront modifiées sur l'ensemble des avenues de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC

Le : 2020-06-13

Directrice d'arrondissement

B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public
Bureau de projets et du développement
durable

pour la Division - Voirie / Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1195069026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et le stationnement - Déplacement des deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à déplacer les deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-09 09:17

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1195069026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et le stationnement - Déplacement des deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 juillet 2019, une demande a été déposée par la *Sûreté du Québec* exprimant le souhait de déplacer la zone de stationnement réservé aux véhicules de police sur une distance de 10 mètres nouvellement implantée sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne afin d'assurer la sécurité de la résidence sise à l'opposé soit à l'adresse civique 22 de cette avenue.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2019, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de déplacer les deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police sur le côté opposé à la résidence sise au 22, avenue Claude-Champagne ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 09 juillet 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de déplacer les deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de protection rapprochée à l'opposé du bâtiment sis 22, avenue Claude-Champagne ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 16 0170 - Règlement modifiant le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et le stationnement - Implantation de deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne

DESCRIPTION

Cette recommandation exige les modifications suivantes :

avenue Claude-Champagne
Côté est

~~Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 90 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre point situé à 10 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps excepté pour les véhicules de police. De plus stationnement prohibé de 8h à 12h le mardi, du 1er avril au 30 novembre.~~

Côté ouest

Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 80 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre point à 10 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps excepté pour les véhicules de police. De plus, arrêt interdit de 10h à 10h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 19 août 2019
Mélanie DINEL, 19 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-13

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard, à proximité du Théâtre Outremont.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-09 09:18

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Le 10 juin 2020, une demande a été déposée par le Directeur général du Théâtre Outremont exprimant le souhait d'implanter des espaces de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à proximité du Théâtre Outremont.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 09 juillet 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre la conversion de la première case de stationnement située sur le côté sud de l'avenue Bernard à l'est de l'avenue Champagneur en espace de stationnement régi par parcomètre réservé aux personnes à mobilité réduite ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

avenue Bernard
Côté sud

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Champagneur et un autre point situé à une distance de 11 mètres : stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps. De plus, arrêt interdit de 7h à 8h le mercredi et vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant une meilleure qualité de vie aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 30 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-02

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal, à l'intersection de l'avenue Fernhill, et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes, au nord de l'avenue Van Horne.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-09 09:19

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2020 une demande a été déposée par une résidente du boulevard Mont-Royal souhaitant l'implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill afin d'offrir une plus grande sécurité à cette intersection.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 09 juillet 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandations suivantes :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'arrêts obligatoire sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill ;
- que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, le 20 février 2020 une demande accompagnée d'une pétition ont été déposées par le regroupement des résidents de l'avenue Querbes souhaitant l'implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Querbes à la jonction du prolongement vers l'avenue Champagneur afin d'offrir une plus grande sécurité à cet endroit.

Selon les directives dictées par le cabinet du Maire, le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement sera aussi modifié afin de permettre l'implantation d'arrêts obligatoires à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette recommandation nécessite les ajouts suivants :

1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « A.1 »

Signaux d'arrêt sur les chemins publics et aux intersections de chemins publics

Mont-Royal, boulevard	intersection	Fernhill, avenue
Querbes, avenue	jonction	Prolongement vers l'avenue Champagneur

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces arrêts obligatoires contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-02

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1206695029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021)* .

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2021, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0460 % par 100 \$ d'évaluation.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-29 20:07

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés.
 L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2018 équivalait à 0,0456 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2019 équivalait à 0,0493 \$ / 100 \$ d'évaluation.
 L'espace fiscal cédé en 2020 équivalait à 0,0475 \$ / 100 \$ d'évaluation.

L'administration a établi la taxe relative aux services à 0,0460 \$ / 100 \$ d'évaluation pour 2021.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à compter du 1er janvier 2021, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 16 0480 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018
- CA18 16 0384 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2019
- CA19 16 0461 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2020

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.
 Indexation prévue à 2%.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,0460 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement a adopté son budget 2020 en conséquence de ce taux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget 2021 de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication des avis publics prévus par la loi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : au plus tard le 23 octobre 2020
Avis de motion : 2 novembre 2020
Avis public : au plus tard le 27 novembre 2020
Adoption du règlement : 7 décembre 2020
Avis d'entrée en vigueur : décembre 2020
Application : Exercice financier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances
Emmanuelle PERRIER, Service des finances

Lecture :

Sophie CHAMARD, 26 octobre 2020
Emmanuelle PERRIER, 23 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1206695030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)*.

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'année 2021, l'ensemble des tarifs exigés par l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:35

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206695030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C -11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Il y a donc lieu d'adopter un règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour l'exercice financier 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0436 - Adoption du Règlement AO-469 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) ».

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement annuel sur les tarifs en remplacement du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469).

JUSTIFICATION

Les tarifs ont été révisés par l'administration et les directions. Une augmentation globale générale de 2 % a été apportée à la grande majorité des tarifs.

Les frais prévus à certains articles ne sont pas ajustés pour les raisons suivantes (réf. article du document de travail) :

- Art. 7 : tarif maximal encadré par une loi provinciale, ne peut pas être augmenté au-delà;
- Art. 22 à 27.1, 29 et 30 : tarifs des vignettes qui seront revus par le Comité de stationnement - ils n'ont donc pas été indexés;
- Art. 35 et 40 : le tarif par 1000 \$ de travaux est harmonisé entre les 17 arrondissements;
- Art. 44 et 45 : les paragraphes non modifiés sont des ajouts adoptés cet automne par le conseil, il n'y a donc pas lieu de les indexer dès maintenant;

- Art. 71 : le frais n'a pas été augmenté pour cette année, pour couvrir la réduction de service lors de la fermeture de la cour de service les vendredis;
- Art. 72 : les frais de location ne sont pas des revenus, ils ne sont donc pas indexés;
- Art. 78 à 86 : frais "réseau" pour l'ensemble des bibliothèques de Montréal qui ne peuvent être augmentés localement;
- Art. 96 : tarif usuel pour ce genre d'élément.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2021 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 novembre 2020

Adoption : 7 décembre 2020

Entrée en vigueur : 1er janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1207776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de permettre l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776012; Il est recommandé :

Qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177);

Qu'un projet de règlement soit adopté et qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:08

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de permettre l'installation de certains types de cafés-terrasses en saison hivernale

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mars dernier, suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire, plusieurs normes favorisant la distanciation sociale ont été adoptées par le Gouvernement du Québec afin de freiner la propagation de la COVID-19. Les restaurants ont été touchés par ces nouvelles mesures et contraintes, pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, de fermer leurs portes au public, sauf pour la préparation de commandes pour emporter. En prévision de la reprise de certains secteurs économiques, dont l'industrie de la restauration, l'arrondissement d'Outremont souhaite planifier sa stratégie de relance économique tout en s'assurant que ses mesures de préparation et d'intervention soient appropriées et adaptables, en fonction de l'orientation des autorités publiques. À cet effet, il est proposé que les normes concernant les cafés-terrasses incluses au Règlement de zonage 1177 soient adaptées à la situation exceptionnelle à laquelle la société fait face. Le projet de règlement propose alors de modifier certaines normes afin d'offrir des opportunités supplémentaires aux commerçants pour l'aménagement de cafés-terrasses dans la saison hivernale. Ces modifications visent également à faire respecter les restrictions demandées par les diverses instances gouvernementales et par la Direction de la santé publique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La modification réglementaire permettra d'autoriser certains types de cafés-terrasses pendant la saison hivernale. Un nouvel article est alors créé pour pouvoir analyser et autoriser de ce type de café-terrasse. L'article prévoit certains assouplissements et certaines nouvelles normes, dont les suivantes:

- Retirer les contraintes de dates actuelles en permettant les cafés-terrasses «hivernisées» du 1er novembre au 15 avril de chaque année. À l'heure actuelle, les cafés-terrasses sont uniquement autorisés du 15 mars au 15 novembre;
- Espace fermé pour protéger du froid: des systèmes de protection amovibles seront autorisés dans les limites du café-terrasse pendant toute la période prévue. Afin de favoriser une meilleure interaction avec la rue, les murs latéraux temporaires devront être transparents pour un minimum de 50% de leur superficie;

- Afin d'assurer que le déneigement puisse bien s'effectuer, un espace de 2,0 mètres libre de toute obstruction est exigé. La mesure de dégagement minimale se calculera à partir de la limite du trottoir et de la rue. Dans le cas où il y aurait un obstacle (mobilier urbain, borne d'incendie etc.), le calcul se fera à partir de cet obstacle afin de toujours avoir un espace de 2,0 mètres de dégagement en continu.
- Afin de minimiser les risques d'accrochages entre les équipements de déneigement et les installations, il est exigé de délimiter l'espace du domaine public et privé par des piquets flexibles et visibles de minimum 0,9 mètre de hauteur. Il est spécifié «flexible» pour éviter que des piétons se blessent.
- Afin de permettre certains types d'événements extérieurs et animer les avenues commerciales, la possibilité de préparer et d'effectuer la cuisson d'aliments est ajoutée dans les cas de terrasses à ciel ouvert. Cette possibilité d'événement est proposée pour les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés;
- Afin d'éviter l'encombrement d'eau ou neige sur le domaine public, il est également spécifié qu'il est interdit de déverser l'eau et la neige sur la voie publique (trottoir, rue, ruelle etc.).

JUSTIFICATION

La direction adjointe d'arrondissement, gestion du patrimoine et des services administratifs est favorable à la modification réglementaire pour les motifs suivants:

- Les nouvelles normes offriront une plus grande latitude aux commerçants et permettront d'étendre la saison des cafés-terrasses;
- La possibilité de préparation et cuisson d'aliments pour les terrasses à ciel ouvert animera la rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de consultation écrite
 Consultation écrite d'une durée de 15 jours
 Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020
 Consultation écrite
 Adoption du second projet de règlement
 Avis public pour dépôt des demandes d'approbation référendaire

Adoption du règlement
Avis pour processus d'approbation référendaire s'il y a lieu
Certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-26

Tom FLIES
Chef de division urbanisme, permis et inspection / Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif



Dossier # : 1207776013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin de permettre par ordonnance l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776013;

Il est recommandé :

Qu'un avis de motion soit donné et qu'un projet de règlement soit déposé pour le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:09

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207776013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin de permettre par ordonnance l'installation de cafés-terrasses en saison hivernale.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mars dernier, suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire, plusieurs normes favorisant la distanciation sociale ont été adoptées par le Gouvernement du Québec afin de freiner la propagation de la COVID-19. Les restaurants ont été touchés par ces nouvelles mesures et contraintes, pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, de fermer leurs portes au public, sauf pour la préparation de commandes pour emporter. En prévision de la reprise de certains secteurs économiques, dont l'industrie de la restauration, l'arrondissement d'Outremont souhaite planifier sa stratégie de relance économique tout en s'assurant que ses mesures de préparation et d'intervention soient appropriées et adaptables, en fonction de l'orientation des autorités publiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La modification réglementaire vise à pouvoir autoriser, par ordonnance, des cafés-terrasses pour la saison hivernale. Les autorisations seront accordées selon les normes minimales suivantes:

- 1° il doit être aménagé de manière à ce que le trottoir limitrophe demeure accessible sur une largeur minimale de 2,0 m pour le passage des piétons. Le tracé du trottoir doit être rectiligne et celui-ci doit être libre de toute obstruction;
- 2° il doit être attenant à l'établissement qu'il dessert;
- 3° le système de protection amovible n'est pas ancré au sol;
- 4° lorsque le système de protection amovible comprend des protections latérales, celles-ci doivent être en transparence pour un minimum de 50% de leur superficie.

En plus de respecter ces normes minimales, le conseil pourra ajouter toutes autres conditions qu'il estime nécessaire.

JUSTIFICATION

La direction adjointe d'arrondissement, gestion du patrimoine et des service administratifs est favorable à la modification réglementaire pour les motifs suivants:

- L'ordonnance permettra une plus grande latitude aux commerçants et permettra d'étendre la saison des café-terrasses;
- La présence potentielle de cafés-terrasses hivernisés permettra également d'animer la rue et contribuera à dynamiser les artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020
Adoption du règlement
Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-26

Tom FLIES
Chef de division urbanisme, permis et
inspection / Direction de la gestion du
territoire, du patrimoine et du soutien
administratif



Dossier # : 1207397032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont a procédé, le 30 septembre 2019, à l'adoption de son budget 2020 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16); **ATTENDU QUE** la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences exceptionnelles sur les revenus des membres de la SDC Laurier-Ouest, et a également entraîné une baisse du nombre d'adhérents;

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest - Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, de geler les taux de cotisations des membres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2020, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont;

Il est proposé :

D'ADOPTER le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:10

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19, mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la Société de développement commercial (SDC) adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 octobre 2016, le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333). Malgré le fait que l'article 37 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres est également une base de taxation municipale.

Vue la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19, la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de son assemblée générale ayant eu lieu le 23 septembre 2020, de geler le tarif des cotisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Compte tenue la situation exceptionnelle causée par le COVID-19, entraînant notamment des baisses de chiffre d'affaires ainsi que des fermetures définitives de commerces, la SDC Laurier Ouest - Outremont a résolu de geler le montant des cotisations pour l'année 2021. Alors qu'habituellement, le montant des cotisations est déterminé par le budget annuel, la SDC établira son budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 à partir du montant des cotisations, qui demeurent identiques à celles de la période précédente. La société de développement commercial utilise comme base de cotisation la superficie du local commercial, mais d'autres critères sont aussi pris en considération, soit l'étage auquel est situé l'établissement d'affaires et la localisation de celui-ci, selon qu'il ait front sur

l'avenue Laurier ou sur une avenue transversale.

On retrouvera les taux dans le règlement joint à l'addenda de ce sommaire décisionnel. Les cotisations annuelles minimales et maximales par établissement sont quand à elles établies par la société de développement commercial.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et ville*, R.L.R.Q., c. C-19, et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333), la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont a tenu une assemblée générale, le 23 septembre 2020. Au cours de cette assemblée, les membres présents et votants ont résolu de geler le montant des cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Cette résolution est disponible en pièce jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, dès le mois de décembre 2020, le budget 2021 de la SDC Laurier Ouest - Outremont et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 100% de ses revenus anticipés pour l'année 2021. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2021 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les conséquences des périodes de confinement dues à la COVID-19 ont affecté les revenus des commerçants membres de la SDC Laurier Ouest - Outremont, qui en réponse ont résolu de geler le montant des cotisations pour l'année 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Assumées par le secrétariat de l'arrondissement, selon les obligations prévues au *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 novembre 2020: avis de motion et lecture;
7 décembre 2020: adoption du règlement;
Entrée en vigueur: suite à l'adoption, avant le 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Tom FLIES
c/d urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1206737014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 8 décembre 2020 inclusivement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 8 décembre 2020 inclusivement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1206737014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 8 décembre 2020 inclusivement

CONTENU

CONTEXTE

Le passage de Montréal en alerte maximale (zone rouge) nous obligent à apporter des changements aux services municipaux offerts à la population. L'arrondissement doit se conformer au décret gouvernemental qui prolonge jusqu'au 23 novembre l'interdiction de tenir des activités physiques, sportives et de loisirs dans les installations municipales.

Est permise par le gouvernement, uniquement la pratique d'activités libres, de manière individuelle ou en duo, ainsi que les activités pratiquées avec les membres d'une cellule familiale, le tout, avec l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Afin d'offrir des possibilités de divertissement aux citoyens contraints à un deuxième confinement, bien qu'il soit partiel, l'arrondissement maintiendra une offre de séances de patinage libre à l'aréna d'Outremont.

Pour la bonne marche de l'activité, il est recommandé d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de rendre gratuit le patinage libre sans carte des loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0312 - 2 octobre 2020 : Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont, et ce, jusqu'au 3 novembre 2020 inclusivement

CA20 16 214 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la patageoire, et ce, pour la durée de la saison

estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020

CA20 16 0183 - 18 juin 2020 : D'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-46)* . L'objet de ce règlement vise à ajouter des pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement dans les règlements AO-48 et AO-469.

CA20 16 0174 - 1er juin 2020 : Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Ajout de pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement.

--	--

DESCRIPTION

La Sous-section VI - Article 128 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) prévoit ce qui suit :

Les frais exigibles pour le patinage libre et le hockey libre sont les suivants :

1° Patinage libre :

a) Avec la carte des loisirs : Gratuit

b) Sans la carte des loisirs :

i) 14 ans et moins : 2,50 \$

ii) 15 ans et plus : 3,00 \$

2° Hockey libre (18 ans et plus) : 3,00 \$ avec ou sans carte des loisirs

Considérant :

- le risque accru pour la sécurité du personnel et des citoyens engendré par l'échange d'argent;
- le niveau de complexité de la logistique qui serait requise pour gérer l'échange d'argent d'une manière qui rendrait ce risque acceptable;
- les frais et les délais supplémentaires qu'occasionneraient la mise en place de cette logistique;
- la volonté de l'arrondissement d'offrir dans les meilleurs délais une offre d'activités libres
- que l'expérience a démontré que la majorité des visiteurs et visiteuses possèdent une carte des loisirs

Il est recommandé d'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement de la manière suivante :

Sous-section VI - Article 128 point 1

Les frais exigibles pour le patinage libre et le hockey libre sont les suivants :

1° Patinage libre :

a) Avec la carte des loisirs : Gratuit

b) Sans la carte des loisirs :

i) 14 ans et moins : Gratuit

ii) 15 ans et plus : Gratuit

2° Hockey libre (18 ans et plus) : 3,00 \$ avec ou sans carte des loisirs.

Cette ordonnance aura une première durée prenant fin le 7 décembre 2020. En fonction de l'évolution de la situation, un nouveau dossier sera présenté au Conseil avec une nouvelle durée de gratuité, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Il est souhaité d'offrir dans les meilleurs délais des possibilités de divertissement aux citoyens contraints à un deuxième confinement, l'arrondissement maintient certaines activités, tout en respectant les mesures sanitaires et de distanciation pour la sécurité de tous.tes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La modification tarifaire recommandée, visant à étendre la gratuité à tous.tes pour le patinage libre à l'aréna d'Outremont a de faibles conséquences financières, puisque la majorité des usagers détiennent habituellement leur carte de loisirs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucuns

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En éliminant l'échange d'argent, le niveau de sécurité du personnel et des citoyens est augmenté en regard du risque de propagation du virus. L'arrondissement veillera à l'application stricte des mesures sanitaires et de distanciation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera diffusée sur les différentes plates-formes de l'arrondissement (bulletins, site internet, réseaux sociaux, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 30 octobre 2020
Mélanie DINEL, 29 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-30

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1207397042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 624, avenue Dunlop; 185, avenue Springgrove; 629, avenue Rockland; 232, avenue Querbes; 258, avenue Outremont; 1360, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 7 octobre 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397042;

Il est recommandé :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

624, avenue Dunlop :

Avec la réserve suivante :

- Installer des fenêtres avec vrai carrelage dans la partie supérieure.

185, avenue Springgrove :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la finesse dans les menuiseries de l'ensemble des fenêtres ;
- Renoncer au PVC et utiliser plutôt du bois ou de l'aluminium ;
- Refaire la fenêtre en baie telle qu'à l'origine, incluant les subdivisions des fenêtres

Avec la suggestion suivante :

- Refaire le motif du fascisa tel qu'à l'origine (similaire au voisin au 181 Springgrove)

629, avenue Rockland :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les vitrages en plomb sur la façade latérale
- Sur la partie en saillie de la façade avant, installer des fenêtres avec de vrais carrelages.

232, avenue Querbes :

Avec la réserve suivante :

- Utiliser une teinte de bleu qui reprend la couleur existante. Un échantillon devra être validé par la DATSA avant l'émission du permis.

258, avenue Outremont :

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la largeur et le côté arrondi du porche et sa toiture ;
- Conserver le même modèle de colonne et le même nombre de colonnes ;
- Conserver le même détail de fascia que l'existant qui pourrait être complètement blanc ;
- Avant la délivrance du permis, déposer les détails de jonction de la toiture avec le mur de maçonnerie.

Les membres suggèrent fortement au requérant de prendre les mesures afin d'évaluer la conservation et la restauration des composantes existantes.

1360, avenue Bernard :

Avec les réserves suivantes :

- Installer des fenêtres dans les mêmes subdivisions, avec menuiseries plus fines en aluminium gris clair;
- Conserver les proportions vitrées dans les portes.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 13:53

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 624, avenue Dunlop; 185, avenue Springgrove; 629, avenue Rockland; 232, avenue Querbes; 258, avenue Outremont; 1360, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2020 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Séance régulière du 7 octobre 2019

Relativement à l'immeuble situé au 624, avenue Dunlop :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1911, classé 3 selon Bisson. Elle est située dans l'unité de paysage 1.6 Dunlop.

Le projet vise le remplacement des deux fenêtres aux extrémités de l'étage en façade avant, par des battants doubles avec impostes doubles avec carrelage en aluminium blanc.

Relativement à l'immeuble situé au 185, avenue Springgrove :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1966, non classé selon Bisson. Elle est située dans l'unité de paysage 4.5 Springgrove.

Le projet vise le remplacement de porte et fenêtres. Sur la façade avant, les fenêtres sont remplacées dans les mêmes subdivisions, de couleur anthracite. Le solin de la fenêtre en baie est refait à l'identique. Les fenêtres de la façade, initialement de couleur blanche, ont été peinturées à un certain moment et aucun permis n'a été retracé.

Sur la façade arrière, les fenêtres du 2^e étage sont remplacées dans les mêmes subdivisions, avec menuiseries de couleur cuivre tel qu'au rez-de-chaussée. Au rez-de-jardin, la fenêtre est remplacée telle quelle, de couleur noire, et la porte-patio est remplacée par une porte à deux subdivisions de couleur noire également.

L'ensemble des menuiseries est en PVC.

Relativement à l'immeuble situé au 629, avenue Rockland :

Le bâtiment de deux étages en jumelé est une résidence unifamiliale construite en 1906 et n'est pas classé selon Bisson. Elle est située dans l'unité de paysage 1.7 Rockland.

Le projet vise le remplacement en deux phases des fenêtres des trois façades. La première phase consiste au remplacement des fenêtres situées sur le volume en crépis à l'arrière. Le modèle proposé est une guillotine simple, hybride (PVC intérieur et aluminium extérieur) de couleur argile.

La seconde phase prévoit le remplacement de toutes les autres fenêtres. Les fenêtres proposées sont aussi des hybrides (PVC/aluminium). Sur la façade avant, les fenêtres proposées sont à battants simples pour les côtés de la baie et fixes pour la façade avant de la baie. Ces fenêtres seront aussi de couleur argile et auront un carrelage de la même couleur inclut dans le thermos. La moulure proposée pour le carrelage est de style géorgien et aura une largeur de 16 mm. Le nombre de carreaux est maintenu. Pour les fenêtres de la façade latérale en brique, elles seront fixes ou à guillotine simple et de couleur charbon à l'extérieur.

Relativement à l'immeuble situé au 232, avenue Querbes :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale contiguë construite en 1909, non classé selon Bisson. Elle est située dans l'unité de paysage 2.9 Durocher.

Le projet vise le remplacement des fenêtres de la façade avant par des fenêtres identiques de couleur bleue cascade. La demande vise à régulariser la situation compte tenu qu'aucun permis n'a été retrouvé pour les fenêtres bleues actuelles.

Relativement à l'immeuble situé au 258, avenue Outremont :

Le bâtiment isolé est une résidence unifamiliale de deux étages construite en 1911. Un garage détaché construit en 1924 est situé à l'arrière. Il est situé dans l'unité de paysage 2.8 du parc Outremont.

La proposition consiste au remplacement complet du porche avant, son escalier de sept contremarches et sa toiture. Le projet prévoit entre autres la modification de la forme du porche et de la toiture, ainsi que le remplacement des garde-corps en bois peints blancs par des garde-corps en acier galvanisé peint en atelier de couleur noire. De plus, les colonnes rondes sont remplacées par des colonnes avec une section ronde en partie supérieure et une section carrée en partie inférieure. Il y a actuellement six colonnes, incluant deux adossées au mur de maçonnerie. Le projet en prévoit quatre, retire les colonnes appuyées sur le mur extérieur et les remplace par des demis-colonnes carrées.

Concernant la forme du porche, la configuration actuelle présente un côté arrondi vers le centre et le projet propose une forme complètement rectangulaire. De plus, la largeur proposée est plus petite que la largeur existante. Le porche se termine présentement très près du coin du mur extérieur donnant sur l'allée d'accès. La proposition prévoit un décalage d'environ 50 cm par rapport au coin extérieur du mur latéral. La profondeur

prévue est aussi légèrement réduite.

Relativement à l'immeuble situé au 1360, avenue Bernard :

Le bâtiment est une conciergerie construite en 1940, classé 1 selon Bisson. Elle est située dans l'unité de paysage 2.6 Bernard.

Le projet vise le remplacement de certaines portes et fenêtres sur les façades arrière et latérale. Les nouvelles fenêtres sont en PVC blanc et les portes en aluminium blanc avec vitrage plus restreint dans la partie supérieure.

JUSTIFICATION

À la séance régulière du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 624, avenue Dunlop voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres s'intègrent à l'environnement par leur couleur, matériau et détails ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres s'intègrent au bâtiment;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la réserve suivante :

- Installer des fenêtres avec vrai carrelage dans la partie supérieure.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 185, avenue Springgrove voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que les couleurs et modèles de fenêtres s'intègrent à l'environnement aux styles architecturaux et couleurs variés de l'unité de paysage 4.5 Springgrove ;

CONSIDÉRANT que les modèles et couleurs de fenêtres s'intègrent au bâtiment, mais que la fenêtre en baie ne reprend pas le modèle d'origine ;

CONSIDÉRANT que le PVC n'est pas un matériau de qualité équivalente à ceux dans l'environnement et sur le bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la finesse dans les menuiseries de l'ensemble des fenêtres ;
- Renoncer au PVC et utiliser plutôt du bois ou de l'aluminium ;
- Refaire la fenêtre en baie telle qu'à l'origine, incluant les subdivisions des fenêtres

Avec la suggestion suivante :

- Refaire le motif du fascisa tel qu'à l'origine (similaire au voisin au 181 Springgrove)

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 629, avenue Rockland voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que nous avons les élévations d'origine et que le dernier étage du volume en crépis à l'arrière était une galerie;

CONSIDÉRANT que les couleurs proposées s'intègrent à l'environnement, et se rapprochent des couleurs existantes ;

CONSIDÉRANT que les subdivisions pour la façade avant sont conservées ;

CONSIDÉRANT que pour le volume en crépis à l'arrière, le type d'ouvrant et les subdivisions des fenêtres ne sont pas totalement conservés ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Conserver les vitrages en plomb sur la façade latérale
- Sur la partie en saillie de la façade avant, installer des fenêtres avec de vrais carrelages.

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 232, avenue Querbes voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le modèle de fenêtres s'intègre au bâtiment et à l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il est peu probable que la couleur bleue choisie reprenne une couleur d'origine ;

CONSIDÉRANT que la couleur bleue choisie pour les cadres de fenêtres ne respecte pas le principe de discrétion ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la réserve suivante :

- Utiliser une teinte de bleu qui reprend la couleur existante. Un échantillon devra être validé par la DATSA avant l'émission du permis.

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 258, avenue Outremont voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas les plans d'origine, mais que les photos d'époque montrent que le porche a très peu changé depuis ;

CONSIDÉRANT que la proposition s'intègre à l'environnement, mais que celle-ci pourrait être bonifiée et devrait préserver la forme actuelle ;

CONSIDÉRANT que la proposition implique la démolition de la majorité des composantes ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Conserver la largeur et le côté arrondi du porche et sa toiture ;
- Conserver le même modèle de colonne et le même nombre de colonnes ;
- Conserver le même détail de fascia que l'existant qui pourrait être complètement blanc ;
- Avant la délivrance du permis, déposer les détails de jonction de la toiture avec le mur de maçonnerie.

Les membres suggèrent fortement au requérant de prendre les mesures afin d'évaluer la conservation et la restauration des composantes existantes.

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le requérant s'oppose à la réserve de refaire le fascia tel que l'existant et souhaite ajouter des denticules

Relativement à l'immeuble situé au 1360, avenue Bernard voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la qualité architecturale remarquable du bâtiment, classé 1 selon Bisson, ainsi que son aspect unique dans le paysage de l'avenue Bernard ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres ne rehaussent pas la qualité de l'environnement, en raison de leur matériau;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres s'intègrent aux façades par leurs subdivisions,

mais que leur matériau et la largeur des menuiseries ne mettent pas en valeur les façades ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Installer des fenêtres dans les mêmes subdivisions, avec menuiseries plus fines en aluminium gris clair;
- Conserver les proportions vitrées dans les portes.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La requérante s'oppose aux réserves du CCU et souhaite mettre le même modèle de porte et fenêtres

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance régulière du 7 octobre 2020

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-16

Tom FLIES
Chef de division urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa



Dossier # : 1206695031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021

Il est recommandé :

DE DÉSIGNER la conseillère Mindy Pollak à titre de mairesse suppléante pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:18

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* .

Le mandat de la conseillère Valérie Patreau se terminant le 2 novembre 2020, il y a lieu de procéder à la désignation d'un ou d'une maire ou mairesse suppléant(e) pour la période du 3 novembre 2020 au 1er mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 16 0218 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet 2020 au 2 novembre 2020 (la conseillère Valérie Patreau)
- CA20 16 0089 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 10 mars 2020 au 2 juillet 2020 (la conseillère Fanny Magini)
- CA19 16 0417 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 novembre 2019 au 9 mars 2020 (la conseillère Mindy Pollak)
- CA19 16 0270 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 3 juillet au 4 novembre 2019 (la conseillère Valérie Patreau)
- CA19 16 0100 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 mars au 2 juillet 2019 (la conseillère Fanny Magini)
- CA18 16 0372 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 6 novembre 2018 au 5 mars 2019 (la conseillère Mindy Pollak)
- CA18 16 0215 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 juillet au 5 novembre 2018 (la conseillère Valérie Patreau)
- CA18 16 0084 - Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 5 mars au 4 juillet 2018 (la conseillère Fanny Magini)
- CA17 16 0446 - Nomination d'un maire ou d'une mairesse suppléant(e) pour la période du 20 novembre 2017 au 5 mars 2018 (la conseillère Mindy Pollak).

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire d'arrondissement lorsque celui-ci est absent du territoire de l'arrondissement ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), article 20.2
Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19), art. 56*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1206695027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Comité de stationnement, établissement de son mandat et nomination des membres de ce comité

Il est recommandé :

DE CRÉER le Comité de stationnement;

D'ÉTABLIR le mandat de ce comité comme suit :

Mandat

Le comité a pour mandat d'évaluer et, s'il y a lieu, réviser la réglementation en travaillant sur deux volets :

Volet 1 -Prioriser les résident.e.s

- Enlever le 2h à certains endroits ;
- Nombre et durée des vignettes gratuites par résident.e pour les visiteur.euse.s;
- Introduire des zones de stationnement non tarifées dans certains endroits précis en tenant compte des problématiques de chaque secteur, des pôles importants de la vie communautaire, et d'une vision d'ensemble pour l'arrondissement;
- Évaluer le prix de la vignette pour résident.e.s, de la vignette mensuelle et de la vignette journalière;
- Prendre en compte les besoins particuliers des ainé.e.s et personnes à mobilité réduite;
- Évaluer les besoins spécifiques des groupes (CCI, églises, écoles, organismes, etc.);
- Évaluer la gratuité la fin de semaine.

Les recommandations sur le premier volet devront être remises d'ici décembre 2020.

Volet 2 - Autres mesures

- Trouver des moyens additionnels de lutter contre les changements climatiques et générer des revenus;
- Faciliter les systèmes d'autopartage dans l'arrondissement;
- Améliorer les alternatives à l'auto;

- Promouvoir les comportements écoresponsables (ex. : voitures électriques);
- Développer un processus d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique;
- Proposer des moyens techniques allégés pour la distribution des vignettes (application web, parcomètres, distributeurs en libre-service, etc.).

Si le comité le désire, il pourra poursuivre son travail afin d'analyser les mesures mises de l'avant dans le volet 2.

Rencontres

Un maximum de quatre rencontres seront tenues. Chacune des rencontres portera sur des sujets précis suivant l'échéancier préliminaire indiqué au sommaire décisionnel et un consensus devra être trouvé à la fin de chacune des rencontres.

Les rencontres seront d'un maximum de 2h et auront des ordres du jour incluant introduction et mise en contexte, présentation des sujets et délibérations.

Recommandations

À la fin des travaux du comité, des recommandations pour chacun des sujets seront présentées au conseil d'arrondissement.

DE NOMMER les personnes suivantes comme membre de ce comité :

- Monsieur Éric St-Pierre à la présidence du comité;
- Madame Debbie Asseraf, Monsieur Nicolas Vézeau, Monsieur François Bédard et Monsieur Nicolas Saunier à titre de représentants citoyens;
- Madame Ophélie Scott à titre de représentantes du Centre de service Marguerite-Bourgeois;
- Madame Zarina Sokaeva et Monsieur Émile Kutlu à titre de représentants des commerçants;
- Madame Inès Maurette à titre de représentantes des organismes communautaires;
- Madame Francine Unterberg en tant que représentantes de la Table des Aînés.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-10-30 11:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206695027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Comité de stationnement, établissement de son mandat et nomination des membres de ce comité

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au dépôt du rapport de Convergence découlant du processus en droit d'initiative relatif à la politique de circulation et de stationnement de l'arrondissement, le maire de l'arrondissement a annoncé, durant son mot du maire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020, la création d'un comité de stationnement.

Suite à un appel de candidatures par le bureau du maire, les candidatures suivantes ont été reçues :

- Une candidature pour présider le comité;
- Deux (2) candidatures pour représenter les commerçants;
- Une candidature pour représenter la Table des aînés;
- Une candidature pour représenter le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- Une candidature pour représenter les organismes communautaires;
- Quatre (4) représentants de citoyens;
- Une candidature reçue pour représenter l'Agence de mobilité de Montréal (observateur seulement).

À la demande de la Direction, le présent dossier vise à présenter au conseil pour décision la création de ce comité, l'établissement de son mandat et la nomination de ses membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0285 du 8 septembre 2020 - Affaire nouvelle - Dépôt du rapport du Maire faisant suite au processus de droit d'initiative

DESCRIPTION

Création du Comité de stationnement, tel qu'annoncé par la réponse du maire déposée au Conseil d'arrondissement le 8 septembre 2020.
Nomination des membres de ce comité.

JUSTIFICATION

Le présent dossier donne suite à l'engagement du maire du 8 septembre 2020 quant à la création d'un comité suite au rapport de Convergence ainsi qu'aux démarches du bureau du maire pour établir le mandat et la composition de ce comité.

Mandat

Le comité doit évaluer et, s'il y a lieu, réviser le règlement en travaillant sur deux volets :

Volet 1 -Prioriser les résident.e.s

- Enlever le 2h à certains endroits ;
- Nombre et durée des vignettes gratuites par résident.e pour les visiteurs.euse.s;
- Introduire des zones de stationnement non tarifées dans certains endroits précis en tenant compte des problématiques de chaque secteur, des pôles importants de la vie communautaire, et d'une vision d'ensemble pour l'arrondissement;
- Évaluer le prix de la vignette pour résident.e.s, de la vignette mensuelle et de la vignette journalière;
- Prendre en compte les besoins particuliers des aîné.e.s et personnes à mobilité réduite;
- Évaluer les besoins spécifiques des groupes (CCI, églises, écoles, organismes, etc.);
- Évaluer la gratuité la fin de semaine.

Les recommandations sur le premier volet devront être remises d'ici décembre 2020.

Volet 2 - Autres mesures

- Trouver des moyens additionnels de lutter contre les changements climatiques et générer des revenus;
- Faciliter les systèmes d'autopartage dans l'arrondissement;
- Améliorer les alternatives à l'auto;
- Promouvoir les comportements écoresponsables (ex. : voitures électriques);
- Développer un processus d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique;
- Proposer des moyens techniques allégés pour la distribution des vignettes (application web, parcomètres, distributeurs en libre-service, etc.).

Si le comité le désire, il pourra poursuivre son travail afin d'analyser les mesures mises de l'avant dans le volet 2.

Détails sur les travaux du comité

Le bureau du maire a déterminé que 3 à 4 rencontres seraient pertinentes. Chacune des rencontres portera sur des sujets précis et un consensus devra être trouvé à la fin de chacune des rencontres.

Les rencontres seront d'un maximum de 2h et auront des ordres du jour incluant introduction et mise en contexte, présentation des sujets et délibérations. À la fin des travaux du comité, des recommandations pour chacun des sujets seront présentées au conseil d'arrondissement.

Échéancier préliminaire de travail

Rencontre 1

- Enlever le 2h à certains endroits
- Introduction de zones non tarifées

Rencontre 2

- Nombre et durée des vignettes de visiteurs
- Évaluer le prix des vignettes

Rencontre 3 et 4

- Besoins particuliers des aînés
- Besoins spécifiques des groupes
- Évaluer la gratuité la fin de semaine

Nominations - Candidatures retenues

Les candidatures des personnes suivantes sont retenues pour nomination comme membres du Comité :

- Présidence du comité : Monsieur Éric St-Pierre
- Représentant(e)s - Citoyen(ne)s : Madame Debbie Asseraf, Monsieur Nicolas Vézeau, Monsieur François Bédard et Monsieur Nicolas Saunier
- Représentantes - Centre de service Marguerite-Bourgeois : Madame Ophélie Scott
- Représentant(e)s - Commerçants : Madame Zarina Sokaeva et Monsieur Émile Kutlu
- Représentantes - Communautaire : Madame Inès Maurette
- Représentantes - Table des Aînés : Madame Francine Unterberg

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-19

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa